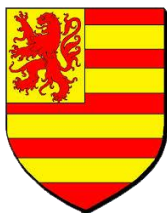


MAIRIE DE LANTEUIL

19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14 - FAX 05 55 85 58 87

E-mail : mairie.lanteuil@orange.fr

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 AVRIL 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil dix huit, le neuf avril à dix huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 26 mars 2018 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, André DELPY, Alain GUIONIE, Albert LAURENT, Julie BERNICAL, Murielle GAYE, Alain VAUZOUR, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Michèle COSTE. <u>Excusés</u> : Jean-François VERLHAC, Sylvie BOUSTIE qui a donné procuration à Murielle GAYE, BROUSSE Karine qui a donné procuration à Julie BERNICAL, LARIVET Patrice qui a donné procuration à Alain Paris. Secrétaire de séance : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	11	
Pour	14	
Contre	/	
Abstention	/	

Objet : Compte administratif 2017 - Commune

1 047 mandats/titres ont été émis sur l'exercice

(553 433.93 € de dépenses et 557 736.17 de recettes)

Moyenne de 90 mandats/titres par mois

	Dépenses		recettes		Résultats nets
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	réalisés	
Investissement	219 589.91	168 399.59	219 589.91	107 643.32	-60 756.27
Fonctionnement	540 842.13	385 034.34	540 842.13	449 892.85	+64 858.51
total	760 432.04	553 433.93	760 432.04	557 536.17	+4 102.24

Objet : Compte administratif 2017 - Assainissement

37 mandats/titres ont été émis sur l'exercice

(25 744.36 € de mandats et 27 284.86 € de titres)

	Dépenses		recettes		Résultats nets
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	réalisés	
Investissement	43 117.60	6 190.29	43 117.60	9 602.90	3 412.61
Exploitation	20 589.56	19 554.07	20 589.56	17 681.96	-1 872.11
total	63 707.16	25 744.36	63 707.16	27 284.86	+1 540.50

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 - Commune

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y pas d'observation à formuler.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 - Assainissement

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y pas d'observation à formuler.

- 4) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2017 - Budget COMMUNE -

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé section de fonctionnement, considérant les éléments suivants :

	RESULTAT CA 2016 Cumulé avec exercices précédents A	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2017 1068 B	RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2017 C	RESULTATS CUMULES = A+C	RESTES A REALISER 2017 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-23 918.77		-60 757.27	001 - 84 676.04	- 17 302.00 0	=> - 17 302.00 €	- 101 978.04
FONCT	159 307.60	63 607.91	64 858.51	002 + 160 558.20	0.00 €		160 558.20

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat ainsi :

EXCEDENT GLOBALCUMULE AU 31/12/2017		+ 160 558.20
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		101 978.04
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :		58 580.16 101978.04
EXCEDENT/DEFICIT GLOBALCUMULE AU 31/12/2017 à inscrire au BP 2017 Affectation 1068 Excédent/Déficit à reporter (ligne 002 FR) Excédent/Déficit à reporter (ligne 001 ID)		101 978.04 + 58 580.16 -84 676.04

Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2017 - Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé section de fonctionnement, considérant les éléments suivants :

	RESULTAT CA 2016 A	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2017 B	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 C	RESULTATS CUMULES = A+C	RESTES A REALISER 2017 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	33 514.70		+3 412.61	001 +36 927.31	36 900.00	36900.00	27.31 €
FONCT	5 038.86		-1 872.11	002 + 3 166.75	0.00 €	0.00	+ 3 166.75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat ainsi :

EXCEDENT GLOBALCUMULE AU 31/12/2017		+36 927.31 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :		+ 3 166.75 €
EXCEDENT/DEFICIT GLOBALCUMULE AU 31/12/2017 Excédent/Déficit à reporter (ligne 002 FR) Excédent/déficit à reporter (ligne 001 IR)		+ 3166.75 € + 36 927.31 €

Objet : Vote des taux pour 2018

Pour information vote des taux en 2017

Taxes	Bases 2017	Taux votés en 2017	produits
Taxes d'habitation	540 200	5.37	29 009
Taxes foncières (bâti)	339 000	13.20	44 748
Taxes foncières (non bâti)	29 000	80.65	23 839
CFE	0	0	
total			97 146

Pour 2018 - en maintenant les taux en vigueur : notification des bases envoyée à chaque élu le 20 mars 2018

Taxes	Bases 2018	Taux votés en 2018	produits
Taxes d'habitation	536 100	5.37	28 789
Taxes foncières (bâti)	345 700	13.20	45 632
Taxes foncières (non bâti)	29 400	80.65	23 711
CFE		0	
Total			98 132

Objet : Vote du budget primitif 2018 avec reprise des résultats 2017 - Commune

Circulaire préfecture - campagne budgétaire du 5 mars 2018 transférée par mail aux élus le même jour.

Circulaire annule et remplace reçue le 29 mars 2018 transférée aux élus le même jour

	Dépenses		recettes	
	Proposition	Vote	Proposition	Vote
Investissement	172 372.00		274 350.04	
Report invt	Rar 17 302.00 84 676.04			
Fonctionnement	478 373.16		419 793.00	
Report fct			58 580.16	
total	752 723.20		752 723.20	

Objet : Vote du budget primitif 2018 avec reprise des résultats 2017 - Assainissement

	Dépenses		recettes	
	Proposition	Vote	Proposition	Vote
Investissement	11 860.23		11832.92	
Report invt	RAR 36900.00		36927.31	
Exploitation	22497.45		19330.70	
Report expl			3166.75	
total	71257.68		71257.68	

Programmes d'investissement prévus au BP 2018

Panneaux d'interprétation : 9 000.00

Eclairage Public :10 000 + report 5 000

Ecole numérique : 6 000

Voirie communale : 31 000

Dénomination des rues : 8 000

Cimetière : 50 000

Equipements divers : report 12 302

Objet : Personnel communal - Aménagement temps de travail

Le comité technique du CDG 19 a émis un avis favorable le 8 février 2018 sur l'aménagement du temps de travail (JRTT) de l'adjoint technique.

Le calcul forfaitaire est retenu pour 23 jours de RTT par an, à compter du 1^{er} mai 2018 (soit pour l'année 2018 $23 \times 8 / 12 = 15$ jours de RTT jusqu'au 31 décembre 2018) pour une bonne organisation de service et en accord avec l'agent, le mercredi, jour de la semaine, est retenu.

Les détails et décompte des RTT seront soumis, contrôlés et vérifiés par l'adjoint délégué pour le personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les RTT pour l'adjoint technique
- Le mercredi jour de RTT est retenu.
- De confier à Monsieur L'adjoint, délégué aux affaires du personnel, le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document lié à cette décision.

Objet : Fermeture de la mairie au public

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les heures d'ouverture du secrétariat de Mairie et qu'il est nécessaire de prévoir une concentration suffisante du personnel afin de répondre aux charges de travail de gestion informatique du secrétariat. Ainsi Monsieur Le Maire propose que la permanence mairie soit fermée au public une demi-journée supplémentaire par semaine et propose le jeudi après-midi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Que les lundi et jeudi soient fermés au public à compter du mois de mai 2018
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document lié à cette décision.

Objet : Urbanisme

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AV n°60 souhaite transformer la grange dont il a fait l'acquisition. Or cette grange n'a pas fait l'objet d'une désaffectation et à ce jour la parcelle ne peut pas subir de transformation en maison d'habitation. Il convient de saisir officiellement la Communauté de Communes du Midi corrézien pour que cette modification simplifiée du PLUi du Pays de Beynat soit prise en compte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la seule majorité des membres présents décide :

- D'accepter cette demande,
- De saisir la Communauté de Communes du Midi Corrèzien pour une modification simplifiée du PLUi du Pays de Beynat pour la parcelle AV60.
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document lié à cette décision.

Pour : 8+3 procurations - 1 contre et 2 absents

Objet : Tarifs et conditions d'utilisation salle polyvalente à compter du 9 avril 2018

Période d'été du 16 avril au 15 octobre - Période d'hiver du 16 octobre au 15 avril

Objet de la location	Contribuables de la commune		Extérieurs à la commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Repas, bals, mariages, exposition-ventes	140.00	220.00	300.00	400.00
Vins d'honneur	110.00	125.00	200.00	250.00
Réunions, séminaires (hors repas) La journée (hors week-end)	100.00	110.00	180.00	200.00
Associations et divers	Gratuit associations locales (y compris La commune et les associations d'Albignac et la FNACA du Canton de Beynat) Gratuité 1 fois l'an pour les associations de l'ex canton de Beynat Réunions cantonales, caisses locales, organismes de formation, associations caritatives, chambres consulaires, institutions publiques, réunion publique y compris hors période électorale		150.00	250.00

La salle de réunion (salle verte) à l'étage de la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement, sous réserve de disponibilité, à la discrétion de Monsieur Le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer ces nouveaux tarifs et conditions d'utilisation à compter du 9 avril 2018
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien ces décisions.

Objet : Remplacement moteur de volée de la grosse cloche

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des devis proposés par l'entreprise BROUILLET concernant le remplacement des vieux moteurs des cloches de l'église.

- Grosse cloche => 1230.00 €HT soit 1476.00 €TTC
- Petite cloche => 1137.00 €HT soit 1364.40 €TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De ne retenir que le devis concernant la grosse cloche pour un montant de 1230.00 €HT soit 1476.00 €TTC
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tous documents liés à cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018

Objet : Devis guirlande de Noël

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de l'entreprise MEFRAN pour l'acquisition de guirlandes pour décorer le bourg en période de fin d'année en remplacement des existantes pour 3335.00 €HT soit 4002 €TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter le devis présenté pour un montant de 3335.00 €HT soit 4002.00 €TTC
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tous documents liés à cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018